

## SÉANCE DU 23 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-trois octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Antton CURUTCHARRY

**Etaient présents :** Mme ARANGOITS Isabelle, M. BIBES Jean Paul, M. BIDART Pierre Dit Betti, M. CLAUZEL Sébastien, M. COSCARAT Jean Michel, M. CURUTCHARRY Antton, Mme DUPUY Maddalen, Mme HARISTOY Marie-Agnès, M. ITHURBURUA Daniel, Mme JUANTORENA Annie, Mme MERCAPIDE Sandrine, M. MOCHO Frantxoia, Mme MOUSQUES Bernadette, M. OLÇOMENDY Betti

**Procuration(s) :** Mme DEGUIRAUD Hélène donne pouvoir à M. BIBES Jean Paul

**Etais absente :** Mme DEGUIRAUD Hélène

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BIBES Jean Paul

Date convocation : 16 octobre 2025 - Date d'affichage : 16 octobre 2025

## OBJET : TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE LA VOIRIE IRUBEKO BIDEA – DEMANDE DE DOTATION PRÉLEVÉE SUR AMENDES DE POLICE - NOMENCLATURE 7.5

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que suite aux intempéries de janvier et février 2025, la voirie au niveau du **Quartier Irube** présente des signes d'affaissement significatif et que la couche d'enrobé se désolidarise. Il est donc nécessaire de procéder à la reprise des évacuations des eaux pluviales de ruissellement sur la voirie et à la réfection de la couche de roulement. Il informe l'assemblée qu'une dotation prélevée sur le produit des amendes de police peut être attribuée aux communes afin de réaliser la remise en état de la voirie communale suite à des intempéries pour maintenir un niveau de sécurité des usagers de la route

Monsieur le Maire indique que la commune va déposer une demande de subvention prélevée sur le produit des amendes de police auprès du Département.

Monsieur le Maire donne lecture du devis estimatif de la société Carrières et Travaux de Navarre d'un montant de 34 664.12 € HT

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- **APPROUVE** les travaux de renforcement de la voirie du quartier Irube
- **VALIDE** le devis estimatif d'un montant de 34 664.12 € HT
- **DEMANDE** au Département l'octroi d'une dotation prélevée sur le produit des amendes de police la plus élevée possible

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Antton CURUTCHARRY



Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 15

POUR : 15

CONTRE :

ABSTENTION :

Acte rendu exécutoire Après publication ou notification le 03/11/2025

Et après transmission en sous-préfecture le 03/11/2025